

Secteurs affectés par le bruit des infrastructures de transport terrestre
(arrêté préfectoral n°00-212/DUEL du 10 octobre 2000)

La réalisation d'un Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP)
est imposée en cas de vente de tout ou partie d'immeuble à usage
d'habitation construit avant le 1er janvier 1949
(décret du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme)

Tracés approchés des canalisations de gaz haute pression

Sites identifiés à l'inventaire archéologique départemental :
(localisation indicative)

Secteur archéologique

Voie antique

Zone humide

- Département des Yvelines -

Plan Local d'Urbanisme

SAINT-NOM-LA-BRETECHE

Pièce 5.6 1/5 000ème
Document graphique complémentaire

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du :

Bureau d'études: Karine Rueffland Architecte D.P.L.G. -Urbaniste-
42 rue Sorbier 75 020 PARIS

